

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 59/1968 (1968)

Artikel: Chronique scolaire de la Suisse
Autor: Egger, Eugen
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire de la Suisse

I. GÉNÉRALITÉS

Nous avons souligné, l'année passée, l'effort croissant de tous les cantons vers une coordination de coopération dans le domaine scolaire. Ce développement continue soit à la base régionale, soit à la base nationale.

A la base régionale il importe de citer les décisions prises par la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande de nommer un collaborateur chargé de préparer un programme romand pour les premières quatre années de l'école primaire, d'instituer un poste de secrétaire à plein temps pour la coordination scolaire et un Institut de recherche pédagogique romand permettant des études de base, des expériences scientifiques pour l'organisation et la planification scolaires. Dans la région Nord-Ouest de la Suisse on s'est attaqué à l'enseignement d'une langue étrangère ainsi qu'à l'introduction des mathématiques nouvelles au niveau primaire. La Suisse centrale poursuit ses efforts de collaboration pour éditer des manuels scolaires en commun, pour former des maîtres primaires pour les classes terminales et spéciales. En Suisse orientale, on a arrêté les conditions minima que doit remplir l'enseignement primaire avant le passage aux classes secondaires. Selon ces normes, une réciprocité de libre accès aux écoles secondaires sera accordée aux ressortissants des différents cantons. La Suisse italienne a naturellement ses propres problèmes; elle étudie encore le rôle et l'organisation de la « Scuola Media » nouvellement introduite.

Sur le plan suisse, nous pouvons faire une distinction entre les efforts intercantonaux et l'apport — également croissant — de la Confédération.

En ce qui concerne la coopération intercantonale nous retenons, dans l'ordre chronologique, trois faits :

La Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique a nommé une Commission d'experts pédagogiques, organe consultatif, chargé d'étudier les moyens et les possibilités afin de réaliser les recommandations formulées par la Conférence en matière de coordination scolaire. Ensuite, elle a décidé à l'unanimité la création d'un centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire et pour terminer, elle a révisé ses statuts afin d'augmenter l'efficacité de la Conférence elle-même. Dans ce but, elle a abandonné la présidence annuelle (Vorortsystem) afin de permettre à un comité élu pour une période de quatre ans de mieux prendre en main la politique scolaire suisse figurant au programme gouvernemental du Conseil fédéral et dont les cantons sont avant tout responsables et compétents. De plus, le secrétariat de la Conférence suisse sera lié au Centre d'information à Genève.

En ce qui concerne l'apport de la Confédération, nous retenons également trois faits principaux. Après plusieurs années de discussions souvent passionnées, le Conseil fédéral vient de publier la nouvelle ordonnance sur la

reconnaissance des certificats de maturité attribuant l'équivalence complète à la maturité du type C, qui permet l'accès aux études de médecine sans latin. Cette même ordonnance accepte l'organisation des écoles secondaires en deux cycles.

Les collèges ou gymnases du soir pourront être reconnus comme des écoles de maturité lorsqu'ils seront institués par les cantons ou communes et lorsque leurs programmes et la qualité du corps professoral correspondront aux écoles secondaires à plein temps. En outre, la *nouvelle loi concernant l'aide fédérale aux universités cantonales* vient d'être votée par les chambres fédérales, et le Conseil des Etats a en outre approuvé la prise en charge par la *Confédération de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne*. Ajoutons que le *Conseil suisse de la science* vient d'élaborer les premières directives d'une politique suisse de la science et de la recherche. Celle-ci est d'ailleurs fortement appuyée par le *Fonds National suisse de la recherche*, à la tête duquel l'on vient de nommer un Romand, le professeur Olivier Reverdin, de Genève.

II. LÉGISLATION, ADMINISTRATION, PLANIFICATION

Ce n'est pas le but de cet article d'énumérer ici toutes les lois, ordonnances, directives émanant des cantons et des communes en matière scolaire et éducative. Toutefois, nous essayerons de retenir quelques faits principaux.

Dans notre dernière chronique, nous avons mentionné les révisions complètes des lois scolaires à Zoug, Schaffhouse et Soleure. Ces lois pourront être soumises aux votations populaires cette année encore. Retenons qu'elles ont toutes un article permettant de réaliser la coordination dont il est question au chapitre des « généralités ». Il incombera au Parlement cantonal de décider. Ainsi, après Bâle-Campagne, quatre cantons alémaniques pourront s'aligner sur les recommandations prises par la Conférence suisse.

Une révision complète de la loi scolaire est demandée par les cantons de Schwyz et de Zurich.

A part cela, de *multiples règlements* ont été révisés concernant les écoles spéciales de Nidwald, les écoles commerciales du Valais, les compétences et les obligations des directeurs de gymnases et de l'école normale de Bâle-Campagne, etc. Dans plusieurs cantons, ces révisions se rapportent aux *règlements des examens* (Valais, Bâle-Ville, Bâle-Campagne) et aux promotions (Argovie).

En ce qui concerne l'administration scolaire, il est nécessaire de rappeler que dans tous les cantons universitaires, les statuts, l'organisation et l'administration de l'*Université* sont en discussion. Des projets précis sont à l'ordre du jour à Bâle, Lausanne, Zurich. Dans les secteurs des *écoles secondaires et primaires*, pensons à l'organisation de l'école cantonale de Soleure dirigée par une conférence des recteurs ainsi qu'à la réorganisation de la direction de l'enseignement secondaire et primaire à Genève. Une réorganisation du département de l'Instruction publique est en cours à Berne.

La *planification scolaire* prend de plus en plus forme dans différents cantons. Nous avons déjà mentionné les mérites du Conseil suisse de la

science. Il va sans dire que les pronostics formulés par celui-ci ont leur répercussion sur l'enseignement secondaire. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que dans plusieurs cantons des rapports aient été publiés (Zurich, Lucerne) ou même soumis aux Parlements cantonaux (Thurgovie, Argovie, Soleure) concernant le développement de l'enseignement secondaire. Cette planification se prépare à St-Gall et va suivre dans la plupart de nos cantons.

Depuis longtemps, elle se rapportait à l'enseignement professionnel et spécialement aux techniciens. Un fait important: de plus en plus, les réalisations intercantionales prennent place dans notre organisation scolaire suisse (Ecole normale à Schwyz et à Hitzkirch: concordats entre Schwyz, Lucerne, Uri, Nidwald et Obwald; Technicum à Rapperswil et à Buchs: concordats entre Zurich, Glaris, Schwyz, St-Gall et entre les Grisons, St-Gall et le Liechtenstein; Progymnase de Laufen: concordats entre Berne, Soleure et Bâle-Campagne; Bezirksschule à Mariastein: convention entre Soleure et Bâle-Campagne). Ces rapports bi- ou multilatéraux ne vont pas toujours sans aménagements de plans d'études, conditions de promotions, etc. Ils préparent ainsi une politique de coordination. En Suisse orientale ainsi qu'en Suisse centrale, cela se fait surtout par accords bilatéraux. (Ecoles normales de Schaffhouse et de Glaris, de Rorschach, de Kreuzlingen avec Appenzell Rh. Ext., etc.). Notons toutefois que dans le *canton de St-Gall la situation est plus difficile* puisqu'il existe encore deux organisations scolaires (communes scolaires) à base confessionnelle (situation unique en Suisse). Toutefois, pendant l'année courante deux communes (Neu St-Johann, catholique, et Nessbau-Krummenau, protestante) ont voté pour une fusion.

Dans le canton de Vaud, c'est un organe spécial, le CREPS (Conseil de réforme et de planification scolaires) qui s'occupe de la planification primaire et secondaire.

III. FINANCEMENT ET STATISTIQUES

Nous ne disposons toujours pas d'indications précises ou complètes concernant notre système scolaire et éducatif. Si le Conseil suisse de la Science nous a fait savoir ce que coûtent nos universités (1966: 401 052 000 francs) et ce que représente notre effort pour la recherche (environ 1,5 milliard par an = 2 % du produit national brut), si nous savons qu'actuellement on dépense environ 1/2 milliard de francs suisses par an pour les constructions scolaires, nous pourrions estimer l'effort total (enseignement et recherche) à 4 milliards par année. Mentionnons à ce sujet une thèse de doctorat fort instructive: Wildmann, Paul: *Das Bildungswesen in der Schweiz. Stand, Grundlagen der Planung und voraussichtliche Betriebs- und Investitionsausgaben, 1965-1985*, Zürich, Diss. Rechts- und staatswissenschaftliche Fakultät, 1968.

Nous espérons disposer, à la fin de cette année, d'une *statistique scolaire* plus complète en ce qui concerne les élèves et le corps enseignant. Au Conseil national, un postulat a été déposé par le Conseiller national H. Wanner, directeur de l'Instruction publique de Schaffhouse, invitant le Conseil fédéral à inclure dans le cahier des charges du Bureau fédéral de statistiques, une statistique nationale de l'éducation.

IV. STRUCTURE ET PROGRAMME

En ce qui concerne les structures scolaires, inutile de rappeler qu'une réforme des structures universitaires est réclamée par des professeurs et des étudiants. Dans plusieurs facultés, ces réformes sont en cours.

Dans le domaine secondaire, notons deux tendances et un projet. Tout d'abord, la *tendance vers une organisation de l'enseignement secondaire en deux cycles* se répand (Soleure: Realklassen, subdivision pour le type C; St-Gall: A-Klassen de type pré-gymnasial dans les « Sekundarschulen », etc.). Cette mesure s'avère nécessaire dans certains cantons afin de réaliser la décentralisation, condition à la démocratisation des études. Ensuite, notons que les écoles commerciales de maturité aboutissent de plus en plus à un type gymnasial donnant accès à plusieurs facultés. Enfin, un projet: une école pour cadres moyens qui serait placée à côté du gymnase pour aboutir à un certificat professionnel. Citons ici une étude comparative servant de base à la coordination: Frey, Karl, *Der Lehrplan der Real-Sekundar und Bezirksschulen*, Weinheim, Basel, J. Beltz, 1968. Soulignons de même le nouveau programme cadre pour les écoles agricoles ainsi que la réforme en cours de l'enseignement professionnel entreprise par l'OFIAMT et basée sur la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

Dans l'enseignement primaire, la recommandation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique de fixer à 9 années la scolarité obligatoire a soulevé la discussion autour des classes finales. Il est évident qu'on ne veut pas seulement prolonger la scolarité, mais en même temps réexaminer le cycle supérieur de l'enseignement primaire (différenciation, classes préprofessionnelles, etc.).

Enfin, l'enseignement préscolaire qui prend de plus en plus d'importance vu le nombre croissant de jeunes mères qui travaillent, et vu le rôle psychopédagogique des classes enfantines, voit naître des jardins d'enfants voués à l'initiation scolaire (Einführungsklassen, Bâle-Ville, Stufen-Kindergarten, Zurich, St-Gall, Lucerne) pour des enfants n'ayant pas atteint la maturité scolaire à l'âge normal.

V. MÉTHODES ET MOYENS

L'emploi des moyens audiovisuels est de plus en plus fréquent. Des expériences de *télévision en circuit fermé* (Ecole normale de Kreuzlingen, Pestalozzianum à Zurich, Cycle d'orientation à Genève) se multiplient et des laboratoires de langues sont installés dans un nombre croissant d'écoles.

A ce sujet, notons qu'une *coordination des efforts*, une coopération des groupements d'étude, une information réciproque des classes expérimentales est souhaitable et cela, pour deux raisons: la première, afin de ne pas répéter les mêmes erreurs et la deuxième afin d'éviter un gaspillage d'argent.

Aussi, la Fondation pour la collaboration confédérale a organisé dans ce but une rencontre à Lenzbourg où étaient représentées les associations et institutions intéressées.

Cette coopération doit faire partie des efforts de coordination.

VI. CORPS ENSEIGNANT

Trois faits principaux sont à noter: La *pénurie* d'enseignants persiste soit à l'échelon primaire (Berne, Zurich, Thurgovie, St-Gall, Valais, Neuchâtel) soit à l'échelon secondaire (dans la plupart des cantons). Aussi, des cours de formation rapide ont été mis sur pied dans plusieurs cantons pour des maîtres primaires. De plus, la *formation des professeurs d'enseignement secondaire inférieur* en Suisse alémanique (Sekundarlehrer, Bezirkslehrer) sera prolongée certainement d'un semestre (Berne, St-Gall). De même, il sera demandé une formation complémentaire aux maîtres *primaires de classes terminales*.

Là où la licence exige un semestre de plus (Faculté des lettres à Genève) la formation des professeurs secondaires se prolonge automatiquement.

Enfin, rappelons les efforts pour le *perfectionnement du corps enseignant* à tous les échelons de l'enseignement général et professionnel entrepris soit par les autorités scolaires, soit par des associations professionnelles. Le Centre suisse pour le perfectionnement professionnel du corps enseignant secondaire marque le pas de la coordination et de la coopération.

VII. MESURES SOCIALES

Le Conseil fédéral vient de doubler les bourses d'études à tous ceux qui choisissent le métier de technicien agricole, d'ingénieur agricole, d'enseignant dans une école d'agriculture.

A part cela, les prestations cantonales ont augmenté d'année en année dans tous les cantons. Depuis 1963 où la somme totale avait atteint 20 375 10 francs, les prestations n'ont cessé d'augmenter pour atteindre en 1967 la somme de 42 894 998 francs.

De plus en plus, les cuisines scolaires, homes d'étudiants et d'apprentis sont à la disposition des jeunes gens. Ces mesures sont complétées par des aides psychopédagogiques, classes d'appui, études surveillées, orientation scolaire et professionnelle. La nouvelle loi sur l'aide aux universités préconise des mesures semblables, l'OFIAMT, de son côté, a mis l'accent sur l'amélioration de la formation des orienteurs professionnels.

VIII. CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Comme nous venons de le mentionner au chapitre III (financement), le coût des constructions scolaires atteint actuellement un 1/2 milliard par an environ.

Il n'est pas étonnant qu'une coopération soit aussi recherchée dans ce domaine, même si ce n'est que par l'information et des conseils techniques. Le CROCS (*Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires*) à Lausanne est entré en collaboration avec le « *Schulbauzentrum* » commission d'études à Zurich, qui doit son origine à la Société suisse des enseignants et à un groupe d'architectes.

De son côté, l'Association des communes a fait une enquête à ce sujet; une coopération semblerait la bienvenue.

IX. ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Les efforts en faveur d'une *éducation extrascolaire* (maison de jeunesse, centre de loisirs, concours scientifiques pour les jeunes, éducation pour le cinéma, etc.) et de l'*éducation des adultes* (Fondation suisse créée sur l'initiative de la Commission nationale suisse de l'Unesco) tendent vers une éducation permanente ou continue dans notre pays. Impossible d'énumérer ici toutes les entreprises dues, en grande partie, à l'initiative privée (Pro Juventute, Universités populaires, Ecoles-clubs Migros, Centre de loisirs Coop, etc.). Soulignons que dans un nombre croissant de cantons, les autorités s'intéressent à cette question.

Notons pour terminer qu'au Conseil national, le conseiller Simon Kohler, chef du département de l'Instruction publique de Berne, est intervenu en invitant le Conseil fédéral à étudier la possibilité de légiférer en cette matière.

E. EGGER

Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen, Bd. 53, 1967

INHALT:

Vorwort.

Einleitung.

Der Aufbau des Sonderschulwesens in der Schweiz, von Ellen Zangger.

L'enseignement privé en Suisse. Sa raison d'être — ses possibilités — son importance économique, par Emile Regard.

Die Schweizerschulen im Ausland, von Prof. Walter Baumgartner.

Die Organisation des Unterrichtsfilmwesens in der Schweiz, von M. R. Hartmann.

Historique et évolution de la radiodiffusion scolaire en Suisse, par René Dovaz.

Filmerziehung in der Schweiz — ein Ueberblick, von Dr. Hans Chresta.

La télévision scolaire. Mythe ou réalité? par Frank R. Tappolet.

L'éducation routière en Suisse et à Genève, par R. Rouiller.

Aufgaben und Organisation der schweizerischen Berufsberatung, von H. Giesker.

Die Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Akademische Berufsberatung (AGAB), von Dr. Vincent Lunin.

Die Freizeitbetreuung von Kindern und Jugendlichen, von Gustav Mugglin.

Die schweizerischen Bibliotheken im Dienste der Schule, der Weiterbildung und der Wissenschaft, von Dr. F. G. Maier.

Les musées en Suisse, par Jean Gabus.

L'école au musée, par P. Rebetez.

Les conservatoires suisses, par R. Boss.

Volksschule und Volkshochschule, von Dr. Anton Lindgren.

Verzeichnis der Mitarbeiter.